



**l'Ameublement
français**

CHARTRE D'UTILISATION DE LA MARQUE « L'AMEUBLEMENT FRANÇAIS »

L'Ameublement français est l'organisation professionnelle des acteurs de la fabrication d'ameublement et de l'aménagement des espaces de vie. Accélérateur de son industrie, l'Ameublement français soutient et aide les entreprises à se développer sur les marchés nationaux et internationaux, encourage l'innovation et les savoir-faire afin de s'adapter aux enjeux de demain

Le logo « l'Ameublement français » est une **marque déposée à l'INPI, propriété de l'Ameublement français**, qui a pour but de promouvoir le secteur de l'ameublement. **Elle ne constitue ni un label ni une certification**. En aucun cas, la marque ne garantit la conformité réglementaire d'un Utilisateur et de ses produits.

La présente charte a pour objet de préciser les conditions d'utilisation, par les adhérents de l'Ameublement français, de la marque et des éléments graphiques qui y sont associés, ci-après « la Marque ».

1. Qualité d'utilisateur de la Marque

Les bénéficiaires du droit d'utilisation de la Marque (ci-après "les Utilisateurs") sont les **adhérents de l'Ameublement français** :

- à jour de leurs cotisations,
- respectant les conditions posées par la présente charte ainsi que les règles graphiques applicables à la Marque,
- ayant signé la présente charte.

L'utilisation autorisée de la Marque « l'Ameublement français » est strictement personnelle et ne peut être cédée à un tiers, même adhérent.

Les adhérents ne peuvent utiliser la Marque sans autorisation préalable de l'Ameublement français.

2. Formalités d'utilisation de la Marque

L'adhérent qui souhaite utiliser la Marque doit en avoir fait la demande et avoir retourné la présente charte d'utilisation signée, par mail à : robert@ameublement.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Ameublement français
Service communication
120 avenue Ledru-Rollin
75011 Paris
Tél : 01 44 68 18 40

Les logos ne seront mis à disposition de l'Utilisateur qu'après réception de la présente charte d'utilisation signée.

3. Conditions d'utilisation de la Marque par les adhérents

Lorsqu'elle est mise en œuvre par un Utilisateur, la Marque « l'Ameublement français » intègre obligatoirement la mention « Membre de » et ne peut être apposée que sous une des deux formes suivantes, en respectant la charte graphique :

Format horizontal :



Format vertical pour les espaces contraints uniquement (bannière, etc.) :



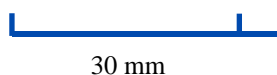
L'utilisation de la Marque est destinée uniquement aux documents et supports commerciaux de l'Utilisateur (site Internet, les plaquettes commerciales et institutionnelles de votre entreprise, votre papier à entête, vos stands dans les salons professionnels, la signature de vos mails ou encore les documents destinés aux salons), signifiant ainsi l'adhésion de celui-ci à l'Ameublement français.

Afin d'éviter toute confusion avec un label, la Marque "l'Ameublement français" ne peut, en aucun cas, être apposée à côté d'une représentation d'un produit (ou plusieurs produits) de l'Utilisateur ni sur une étiquette d'un produit ni une notice de montage ou un mode d'emploi d'entretien. La Marque ne peut également être utilisée sur un produit lui-même ou tout emballage de produit.

Intégrant la mention « Membre de », le logo de la Marque mis à disposition des Utilisateurs doit respecter les mêmes règles que le logo « l'Ameublement français », à savoir :

Taille du logo :

La taille minimum du logo "l'Ameublement français" est de 30 mm (hors zone de protection autour du logo, soit un visuel de 33,4 mm minimum).



30 mm

Couleurs :

Les couleurs principales du logo sont les suivantes :

Pantone 286
C 100 M 70 J 0 N 0
R 0 V 75 B 175
#004BAF

Pantone 485
C 0 M 100 J 100 N 0
R 235 V 0 B 0
#EB0000

Pantone Black
C 0 M 0 J 0 N 100
R 0 V 0 B 0
#000000

Une couleur complémentaire peut être utilisée pour une présence du logo en réserve blanche sur fond de couleur :

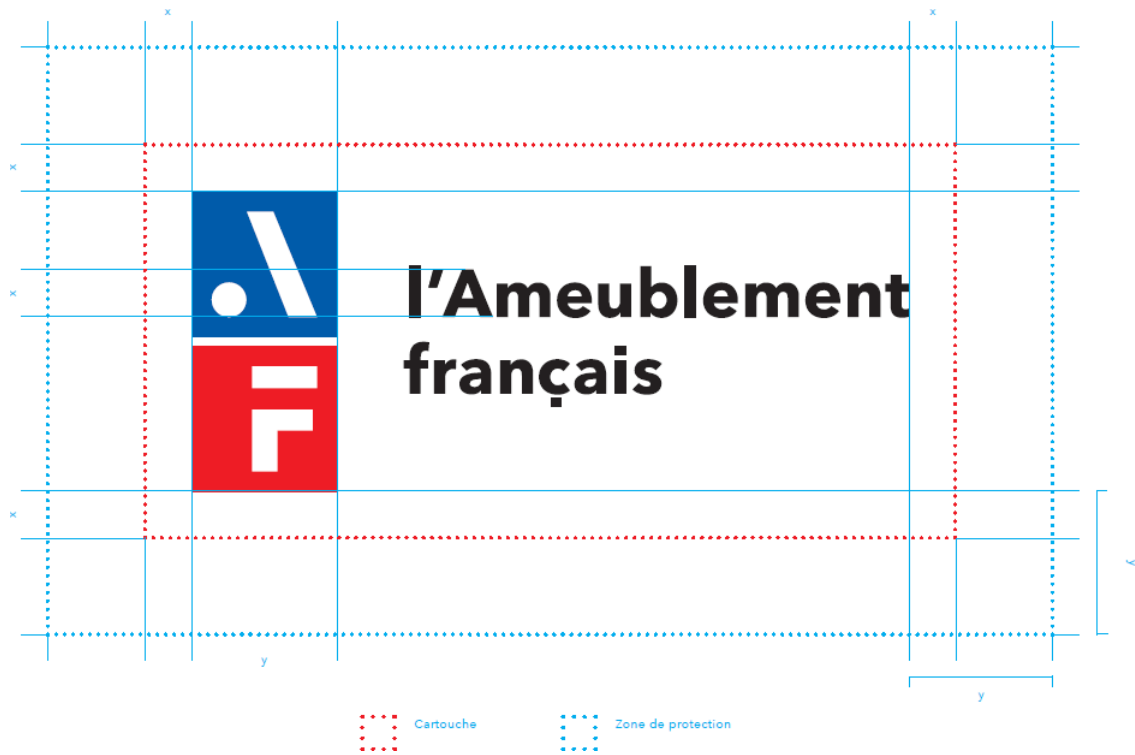
Pantone 427
C 27 M 19 J 17 N 5
R 196 V 199 B 201
#C4C6C9

Logotype en réserve blanche dans des cartouches de couleur.



En dehors de ces couleurs, aucune utilisation du logo n'est autorisée.

Zone de protection :



Contre-indications :

Le logo ne doit pas être dénaturé lors de son utilisation :

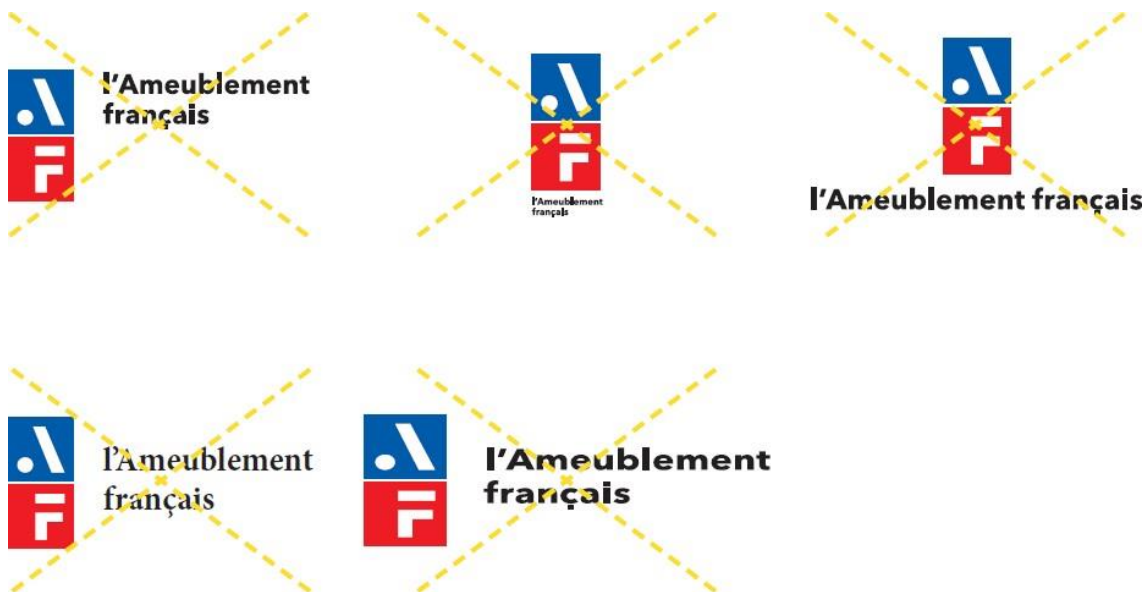
- Ne pas utiliser le logotype comme un pochoir
- Ne pas rendre visible les contours du logotype



Contre-indications – suite :

Le logo ne doit pas être dénaturé lors de son utilisation :

- Ne pas changer la position du nom par rapport au logo
- Ne pas déformer les proportions du logotype
- Ne pas utiliser une autre police de caractère



Autres remarques :

L'Utilisateur devra toujours veiller à ce que le logo soit utilisé avec une résolution suffisante pour en assurer la qualité et la netteté d'impression ou d'affichage.

Sont proscrites toutes associations de la Marque, contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

L'Utilisateur prendra garde de ne créer de confusion entre la Marque « l'Ameublement français » et sa propre marque ou dénomination commerciale et ses produits.

4. Durée d'utilisation de la Marque

L'autorisation d'utiliser la Marque restera acquise par un Utilisateur tant que ce dernier continuera à satisfaire à la qualité d'Utilisateur définie au point 1 et que l'Ameublement français utilisera elle-même cette Marque, et ce au plus tard jusqu'au 17 juin 2030.

L'Utilisateur doit cesser toute utilisation du logo dès lors qu'il n'est plus adhérent de l'Ameublement français.

5. Contrôle / Manquement / Retrait du droit d'utilisation de la Marque

L'Ameublement français se réserve le droit de contrôler le bon usage de la Marque par l'Utilisateur et d'en retirer le droit d'usage si celui-ci ne respecte pas les engagements de la Charte d'utilisation qu'il aura signée.

La décision de retrait est dans ce cas notifiée à l'Utilisateur par lettre recommandée avec accusé de réception. La date de résiliation prend effet au jour de la réception de la lettre recommandée AR par l'Utilisateur. Elle doit être suivie d'exécution immédiate et toutes les dispositions doivent être prises sans délai par l'Utilisateur pour faire disparaître la Marque sur tous les supports.

L'Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement se réserve également la possibilité de faire valoir ses droits en justice à l'encontre de toute personne qui utiliserait la Marque « l'Ameublement français » et sa déclinaison sans respecter les obligations de la présente charte.

L'utilisation de la Marque « l'Ameublement français » n'engage que son Utilisateur. L'Ameublement français ne pourra être tenue pour responsable des conséquences découlant d'une utilisation de la Marque hors du cadre défini ci-dessus.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom, prénom du représentant légal :

Titre :

Entité :

Date :